

inattendu mieux vaut consigner que recycler le verre

Dans un nouveau rapport, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) passe au crible 10 dispositifs français de consigne pour réemploi d'emballages en verre. Verdict : la réutilisation des bouteilles (lavage et re-remplissage) est, à bien des égards, plus intéressante que l'utilisation de bouteilles en verre à usage unique.

Pour réaliser l'étude, l'ensemble des étapes du cycle de vie d'une bouteille a été pris en compte : fabrication, conditionnement, transport, lavage et fin de vie (collecte des déchets, recyclage...).

Les résultats de l'étude confirment l'intérêt environnemental de réutiliser les bouteilles. Sur tous les indicateurs environnementaux (impact climatique, consommation en eau, consommation d'énergie primaire) et pour tous les dispositifs étudiés, le système avec consigne présente une performance envi-



© Alexandre/AdobeStock

ronnementale supérieure ou équivalente au système sans consigne.

Mais le réemploi du verre n'est pas seulement une bonne opération pour la planète : il se révèle aussi plus pertinent d'un point de vue économique.

En rassemblant les coûts supportés par les différents acteurs de la chaîne de valeur (de la fabrication de la bouteille, à son transport, son lavage et à la collecte des déchets), l'étude révèle que pour 6 des 7 dispositifs

de consigne étudiés, les coûts de gestion sont moindres que dans un système de bouteilles à usage unique. C'est principalement le taux de retour des bouteilles qui permet de réaliser ces économies : plus les consommateurs rapportent les bouteilles consignées, plus le coût diminue.

Pour certains dispositifs, la consigne coûte ainsi deux fois moins cher qu'un système de bouteilles à usage unique. Par exemple, pour vendre 1 000 litres de boisson, le système consigné de la bière alsacienne Météor coûte 256 euros au total, là où son équivalent en bouteille à usage unique coûte 517 euros.

Alors que des directives européennes récentes invitent les Etats à réduire l'usage du plastique et à faire progresser le réemploi des emballages, ce rapport offre ainsi des propositions concrètes pour réduire le recours à l'usage unique.

Zero Waste France
3, rue Charles-Nodier
75018 Paris
Site : www.zerowasteFrance.org

première la région Ile-de-France vote la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

Le Réseau Environnement Santé se félicite de la décision du Conseil régional d'Ile-de-France de voter à l'unanimité la charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens (www.iledefrance.fr, rubriques Toutes les actualités). En adoptant la charte, la région demande aux collectivités bénéficiaires d'aides régionales liées aux équipements scolaires, sportifs ou à la petite enfance de respecter 5 engagements de principe en faveur de l'environnement et de la santé des Franciliens :

- restreindre et éliminer à terme l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens et accompagner

les habitants dans cette démarche ;

- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation et développer la consommation d'aliments biologiques ;

- favoriser l'information des professionnels de santé, des collectivités, de la petite enfance et des acteurs économiques ;

- éliminer progressivement les perturbateurs endocriniens des contrats et achats publics par le biais de critères d'écoconditionnalité ;

- informer tous les ans les citoyens de l'avancement des engagements pris.

La région Ile-de-France est la première à adopter cette charte. Aujourd'hui, après les premiers



© Antoine Aybes/RIDF

signataires il y a un an, Paris et Strasbourg, près de 100 communes sont engagées directement ou via leur communauté de communes. Cette mobilisation répond à l'attente des citoyens de s'attaquer aux causes environnementales des grandes maladies chroniques : maladies cardiovasculaires, obésité, diabète, cancers, troubles du comportement et de la reproduction, asthme..., dont les perturbateurs endocriniens sont une composante majeure. Cela rend encore plus urgent

la nécessité de rendre publique la seconde phase de la Stratégie nationale perturbateurs endocriniens, qui était attendue en octobre, et de doter cette stratégie de moyens conséquents pour éliminer au maximum de notre environnement ces substances nocives pour la santé humaine mais aussi pour la santé de l'écosystème. Les prochaines Rencontres nationales de la santé environnementale, annoncées pour les 14 et 15 janvier, doivent répondre à ces enjeux.

Réseau Environnement Santé
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
Tél. : 01.80.89.58.37
Site : www.reseau-environnement-sante.fr